

Questions :

Quels sont vos projets concernant le régime des retraites des gendarmes et, par extension de l'ensemble des militaires français ?

D'une manière générale, le gouvernement doit arrêter de ponctionner nos retraités réformes après réformes. C'est pourquoi je propose que 6 millions de retraités perçoivent 100€ de plus par mois en leur reversant les 8 milliards d'euros que nous versons en excédent chaque année à l'Union Européenne pour nourrir nos concurrents. Pour les forces de défense et de sécurité en particulier, j'indexerai les pensions d'invalidité sur le coût de la vie et je revaloriserai les pensions de nos anciens combattants ainsi que celles des conjoints survivants. Demander de nouveaux efforts à votre corps de métier en matière de retraite est inenvisageable.

Quel est votre regard sur cette nouvelle forme d'expression dont bénéficient les militaires ? Quelles mesures prendrez-vous concrètement pour assurer la protection des membres de ses APNM parfois victimes de discrimination ? Quelles sont vos propositions de candidat permettant aux APNM de défendre pleinement la condition militaire ?

Les militaires doivent pouvoir exprimer leurs sentiments, leurs opinions, surtout lorsque leur condition est malmenée comme elle l'est depuis des années. L'autorisation des association professionnelles défendant leurs intérêts est donc une bonne chose, et leurs représentants doivent faire l'objet d'une protection particulière pour pouvoir exercer leur droit d'association en toute sérénité.

Comptez-vous poursuivre la mise en œuvre de cette feuille de route sociale et respecter son cadencement ?

Ce protocole issu d'une longue concertation me paraît aller dans la bonne direction, et dans ce cas il vaut mieux assurer une mise en œuvre stable que de changer en permanence ce qui a été décidé. En revanche, au niveau de la rémunération des militaires, je veillerai tout particulièrement à garantir le paiement de leur solde en réglant au plus vite les derniers arriérés du système Louvois dont beaucoup de militaires ont subi les caprices.

Quelles propositions faites-vous pour rationaliser les dispositions du code de procédure pénale et faciliter le travail des enquêteurs ? Quelles mesures proposez-vous afin de mettre en place une politique pénale qui vise à rétablir l'autorité de l'Etat et celles des hommes et des femmes qui l'incarnent ?

Je souhaite simplifier de façon significative le Code pénal et le Code de procédure pénale afin de les rendre compréhensibles par les citoyens et de rendre les décisions de justice plus rapides. Pour prendre un exemple concret de simplification, je souhaite réduire les tâches matérielles des enquêteurs et supprimer l'obligation de consigner systématiquement les faits et gestes de l'enquêteur. De plus, l'enquête pénale, dont les contours seront définis par des « protocoles d'enquête », sera de nouveau placée sous la direction effective du chef de service (police ou gendarmerie) et non plus sous la direction d'un magistrat du parquet dont le rôle doit être cantonné à celui d'interface avec la juridiction. Ceci remettra nos forces de l'ordre au cœur du dispositif.

Il est clair qu'on ne règlera pas le problème tant que la justice sera faible avec les délinquants et les criminels. C'est pourquoi je souhaite instaurer des peines planchers de prison ferme pour toute agression de fonctionnaires de police, de gendarmerie ou de pompiers. Je veux renforcer, dans certains cas, la présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre. Ensuite il faut des mesures fermes, claires et appliquées de nature à dissuader ou à punir les violences : abroger les lois Dati et

Taubira, abaisser la majorité pénale à 16 ans et réformer la législation des mineurs, totalement inadaptée au développement de la criminalité violente, supprimer les réductions de peine automatiques, limiter le principe des rappels à la loi à 2 et limiter le recours au sursis sans incarcération à deux.

Ma politique pénale se concentrera donc sur trois points : la simplification des procédures, la remise sur le terrain des forces de l'ordre libérées de tâches administratives fastidieuses et chronophages, et le rétablissement d'une politique de fermeté à l'égard de ceux qui défient l'autorité de l'Etat.

Quelles perspectives budgétaires proposez-vous pour répondre à ces difficultés manifestes et pérennes ? De manière plus large, quels sont pour vous les axes d'efforts budgétaires prioritaires ?

Je me suis toujours opposé au démantèlement budgétaire des armées et de la gendarmerie, opéré lors des derniers quinquennats. Pour pallier les difficultés actuelles, je sacrifierai le budget de la défense à 2% du PIB. Nous recruterons 10 000 policiers et gendarmes sur la durée du quinquennat, ainsi que 10 000 personnels civils pour libérer les forces de l'ordre de leurs obligations administratives et les remettre sur le terrain. Un effort particulier sera porté sur la modernisation des moyens matériels (gilets, armes, véhicules, etc.) car ce serait vous mettre en danger que de ne pas le faire. Enfin, nous doublerons le budget du renseignement ainsi que celui de la recherche du ministère de la Défense.